



Le droit fiscal à l'épreuve du droit civil: étude positive et prospective de la fiscalisation des revenus de certains acteurs relevant de l'économie sociale

Sabine GARROY
Aspirante FRS-FNRS
Tax Institute de l'Université de Liège

- **Question de recherche:** Quels sont les rapports qui doivent exister entre *droit civil* et *droit fiscal* ?
 - « *Interdépendance de l'ensemble des branches du droit* » (E. KRINGS)
- **Cadre théorique :**
 - *Droit civil:*
 - Économie sociale
 - Quatre acteurs : coopératives agréées, ASBL, SFS et fondations privées
 - Éléments spécifiques:
 - Activité économique
 - Patrimoine
 - *Droit fiscal:*
 - Impôts sur les revenus
 - Quid des revenus actifs?
 - Entités en activité (>< *constitution ; liquidation*)



- **Deux parties**

1. Analyse critique du système actuel et propositions de clarification *de lege lata*

- Approche « historique »

2. Perspective *de lege ferenda*

- Alternative
 - Prolongement du droit civil (analyse droit comparé)
 - Prise de distance (notions UE et TVA)
- *Source des revenus => affectation des revenus*

